





Téléphone: (819) 374-1835



École Les Terrasses

# Conseil d'établissement 1 mai 2024 À 18h30 PROCÈS-VERBAL

## 1. Présences et quorum

Annie Lemieux souhaite la bienvenue à tous et confirme qu'il y a quorum.

Nom	Poste	Présents	Absents
Patrice Boucher	Président, parent, représentant	Χ	
	comité de parents		
Andrée Charbonneau	Parent	Х	
Valérie Gauthier	Parent	Х	
Geoffroy Bodi	Parent	Х	
Stéphanie Roy	Parent, substitut au comité de		Χ
	parents		
Élizabeth Laprise	Enseignante	Χ	
Valérie Bellerose	Enseignante		Χ
Marianne Bourassa	Enseignante	Χ	
Josée Lefebvre	Représentante employée de soutien		Χ
Cynthia Lemay	Représentante du service de garde	Χ	
Annie Lemieux	Directrice	Х	

## 2. Questions du public

Aucune

# 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Annie Lemieux fait la lecture de l'ordre du jour. Elle demande le report du point 7b à la prochaine rencontre.

### 154-CE 01/05/24-01

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour avec le président;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mariane Bourassa, membre du conseil







Téléphone : (819) 374-1835



École Les Terrasses

	d'établissement, il est résolu à l'unanimité
	D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance régulière d'aujourd'hui tel que présenté en reportant le point 7b.
	ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
	L'ordre du jour se retrouve en annexe au présent procès-verbal.
4.	Adoption du procès-verbal du 27 mars 2024
	Mme Annie Lemieux présente le procès-verbal de la dernière réunion.
154-CE 01/05/24-02	CONSIDÉRANT que la directrice de l'école a fait parvenir le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mars 2024 aux membres présents selon la Loi sur l'instruction publique;
	IL EST PROPOSÉ PAR Andrée Charbonneau, membre du Conseil d'établissement, d'approuver le procès-verbal tel que présenté.
	APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ
5.	Suivi au procès-verbal
	Aucun
6.	Rapport de la direction
	<ul> <li>Les élèves de 4-5-6<sup>e</sup> année qui font partie du groupe rock sont fiers de présenter un concert à leurs parents ainsi qu'aux élèves de l'école le 30 mai prochain au gymnase. Ce concert sera offert en 2 représentations, une en avant-midi et l'autre en après-midi.</li> </ul>
	<ul> <li>La journée portes ouvertes pour les élèves de la maternelle 4 ans et de la maternelle 5 ans aura lieu le 10 mai prochain, les invitations ont déjà été envoyées. Ce sera une journée où nos 53 futurs élèves ainsi que leurs parents pourront s'approprier leur école, explorer les lieux, rencontrer les enseignants et s'amuser avec de nouveaux amis.</li> </ul>







Téléphone: (819) 374-1835



École Les Terrasses

- Cet été, les corridors, les cages d'escaliers ainsi que les classes de maternelles seront repeints pour rafraîchir notre école.
- Le concours d'orthographe s'est terminé vendredi dernier. Ce fut un grand succès. Un visuel est affiché dans l'entrée principale. Le projet sera reconduit l'an prochain.

## 7. Sujets de discussion

### a. Règles de régie interne modifiées

Tel que discuté au dernier CÉ, certaines règles de régie interne devaient être mise à jour.

## 154-CE 01/05/24-03

CONSIDÉRANT l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement doit établir ses règles de régie interne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Valérie Gauthier, d'adopter les règles de régie interne dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

#### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### b. Projet éducatif

Le comité du projet éducatif s'est consulté pour déterminer quelles seront les moyens à mettre en place pour les 3 objectifs du projet éducatif. Le projet final sera présenté au prochain CÉ. Des élèves ont aussi fait partie du processus d'élaboration des moyens et ce fut une expérience enrichissante pour tous. Cette consultation auprès des élèves sera à refaire.

#### c. Politique frais chargés aux parents

Mme Annie Lemieux présente la politique des frais chargés aux parents. Elle porte notre attention sur le fait que les cahiers d'activité doivent être utilisés à 80% ou plus. Le coût des photocopies demandé aux parents est réajusté chaque année en fonction des besoins. Une partie de ces coûts est assumée par l'école. Une limite de 75\$ par année pour les sorties scolaires est prévue pour limiter la charge financière pour les parents.





Téléphone: (819) 374-1835



École Les Terrasses

Le Centre de services scolaire a adopté la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves conformément à l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Cette politique s'applique de façon obligatoire à toutes les écoles et à tous les centres.

Conformément à l'article 77.1 de la LIP et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école a proposé au conseil d'établissement une liste de principes d'encadrement qui seront pris en compte, par le personnel de l'école et la direction de l'établissement, dans le choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et dans l'élaboration de la liste du matériel d'usage personnel requis pour les services dispensés par l'école.

Les principes d'encadrement proposés par la direction de l'école seront également pris en compte dans le choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études proposés par les enseignants (art. 96.15 LIP);

CONSIDÉRANT que les différentes politiques du centre de services scolaire balisent certains frais ainsi que leur gestion;

CONSIDÉRANT que le projet éducatif de l'école qui a été adopté par le conseil d'établissement (art. 74 LIP);

## 154-CE 01/05/24-04

CONSIDÉRANT les caractéristiques et les attentes de la communauté desservie par l'école (art. 74 LIP).

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement a tenu compte des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées, lorsqu'il s'est penché sur les principes d'encadrement proposés par la direction d'école

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Geoffroy Bodi,

D'ÉTABLIR les principes d'encadrement qui seront pris en compte dans l'élaboration des listes de matériel d'usage personnel, du choix des documents visés par le troisième alinéa de l'article 7 de la LIP et du choix de manuels scolaires et du matériel didactique pour l'année scolaire 2024-2025. Ces principes d'encadrement sont déposés en annexe.

DE MANDATER la direction pour qu'elle s'assure que les listes préparées par le personnel de l'école respectent lesdits principes, avant de les approuver et de les déposer au conseil d'établissement à la fin de l'année

APPROUVER À L'UNANIMITÉ





Téléphone: (819) 374-1835



École Les Terrasses

#### d. Normes et modalités 24-25

Reporté à la prochaine réunion.

#### e. Organisation scolaire 24-25

Mme Annie Lemieux présente le tableau d'organisation scolaire en date d'aujourd'hui. Des modifications sont à prévoir notamment concernant certaines possibilités de redoublement. Une nouvelle version sera présentée à la réunion de juin.

#### f. SDG – règlements généraux

Mme Annie Lemieux nous informe de la nouvelle procédure concernant les inscriptions au service de garde. Une période d'inscription sera établie à chaque année pour que les parents inscrivent leur enfant au service de garde. Cette année, cette période sera du 6 au 17 mai 2024. L'inscription sera faite sur le portail parent et pour les nouveaux élèves du préscolaire, en format papier à la journée porte ouverte.

La direction présente les règlements généraux du service de garde et mets l'emphase sur les nouveautés :

Au point 2.2, le programme d'activités sera maintenant terminé avant le congé des fêtes 2024.

Au point 2.4, si un parent n'inscrit pas son enfant pendant la période d'inscription, il pourrait y avoir des délais dans la mise en place du service.

Au point 2.6, une suspension du service de garde pourrait avoir lieu si un enfant ne se conforme pas au code de vie et qu'il compromet sa sécurité et celle des autres.

Au point 2.7, Annie Lemieux en fait la lecture au complet car les services de garde doivent s'adapter au contexte de pénurie de personnel éducateur. Ce point a été réfléchi et est bien expliqué.

Au point 3.4, la journée T3 du 23 juin sera une journée où le service de garde ne sera pas offert, pour notre école, étant donnée la faible fréquence anticipée. Les parents présents expriment leur accord.

CONSIDÉRANT l'article 86 de la Loi sur l'instruction publique qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les règlements du service de garde;

CONSIDÉRANT qu'une partie du document est uniforme pour l'ensemble de notre centre







Téléphone: (819) 374-1835



École Les Terrasses

	de services scolaire;
154-CE 01/05/24-05	CONSIDÉRANT que cette proposition a été élaborée avec la participation de la technicienne et des éducateurs de l'école;  CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;  EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Patrice Boucher d'approuver les règlements généraux du service de garde, tel que présentés.  APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ  g. Souper de fin d'année  Annie Lemieux demande aux membres présents des propositions de restaurant pour la dernière réunion. Le restaurant Pacini est reconduit. Des cartes-cadeaux seront offertes pour payer une partie de la facture pour chacun des membres présents à la dernière réunion. La journée du 12 juin a été retenue à 17h30. Un courriel de confirmation sera envoyé à tous pour l'invitation officielle.
8.	Affaires diverses  Le dernier comité de parents a été annulé.
9.	Levée de la réunion
	La réunion est levée à 19h29.

Président du conseil d'établissement 23-24

Cynthia Lemay, secrétaire-remplaçante